

SP

PRODUIT PROFESSIONNEL N° PO.41
Flacon spray de 500 ml- Carton de 12 x 500 ml -Palette de 40 cartons.
Flacon de 1L - Carton de 12 x1L- Palette de 32 cartons.

SURODORANT PUISSANT DE SURFACES

- Surodorant à forte rémanence
- Une seule utilisation journalière pour parfumer durablement
- Désodorise et assainit les locaux traités.

CITRON VERT
FRAISE
PAMPLEMOUSSE



AMBIANCE
ANIS MENTHOLÉE
MENTHE FRAÎCHE
TONIQUE



LAVANDE
FLORALE
CHÈVREFEUILLE
COQUELICOT



CHYPRE
MÉDITERRANÉE
VANILLE
ETE INDIEN



GOURMANDISE
JARDIN DES DÉLICES





Utilisation : Surodorant industriel et ménager. Laisse dans vos locaux un agréable parfum pendant de longues heures. Idéal pour désodoriser vos locaux sanitaires, salles de réunion, halls d'immeubles, locaux poubelles,…

Pulvérisateur de 500 ml et flacon de 1L :
source Fruitaminée : Citron vert, Fraise, Pamplemousse
source de Bien-être : Ambiance, Anis mentholée, Menthe fraîche, Tonique
source Florale : Lavande, Florale, Chèvrefeuille, coquelicot
source Ensoleillée : Chypre, Méditerranée, Vanille, été indien
source Délices : Gourmandise, Jardin des Délices

Mode d'emploi : Le surodorant est un produit à utilisation immédiate. Pulvériser/verser le long des plinthes et/ou derrière un obstacle pour laisser votre local parfumé pendant de longues heures. Conseil : Pulvériser 5 à 10 fois en fonction de la rémanence souhaitée et de l'importance de la pièce.

Nature chimique : Base surodorante très concentrée en parfum. Recommandation CEE 89/542. Réglement (CE) N°648/2004 :

	500 ml et 1 litre
Agents de surface non ioniques	5 à 15%
Agents de surface cationiques	moins de 5%
Parfum- conservateur	

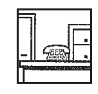
Caractéristiques physico-chimiques :

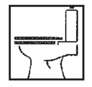
	500 ml et 1 litre
Aspect	Liquide transparent
Couleur/Odeur	Spécifique selon les parfums
pH	7,0 ± 0,5
Densité (g/cm^{2}, 20°C)	0.995 ± 0.005

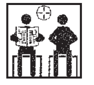
Sécurité : (peut varier selon les parfums) . XI-irritant : R41: risque de lésions oculaires graves.
S2 : conserver hors de portée des enfants.
S23 : Ne pas respirer le produit issu de la pulvérisation .S26 : en cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S36/39 : porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux ou du visage. S45 : en cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S51 : utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Votre partenaire régional


XI-irritant







AMD - Groupe Exeol 20, rue des Canadiens ZA La Malouve - B.P. 723 27307 BERNAY Cedex
Tél. 02 32 46 13 13 - Fax : 02 32 46 02 08
www.amd-france.eu
www.exeol.eu

